

Achevé en 1178, le Michné Thora est sans doute l'œuvre majeure de Maïmonide, une œuvre à laquelle il consacra dix années de sa vie.

Elle expose de manière systématique l'ensemble des lois de la Thora jusque là éparpillées dans l'océan du Talmud. Le Michné Thora est donc le premier Code des lois juives de l'histoire, composé de quatorze livres. La grandiose ambition du Michné Thora, l'immense érudition nécessaire à sa composition, suffisent à justifier l'adage bien connu, gravé sur la tombe de Maïmonide : « De Moïse à Moïse, il n'y eut personne comme Moïse ».

On l'a compris, le premier ici désigné est notre maître Moïse qui reçut la Thora au Sinaï et le second est Maïmonide dont l'œuvre permet à chacun l'étude de la Thora toute entière.

Quatres volumes sont déjà disponibles :

Vol. XI : Séfer Nezikine

Vol. XII : Séfer Kiniane. Livre de l'Acquisition, il traite des transactions commerciales.

Vol. XIII : Séfer Michpatim. Livre des Jugements, il traite des lois civiles comme les lois relatives au louage, au prêt, au dépôt, à l'héritage.

Vol. XIV : Séfer Choftim. Livre des Juges, traite du système judiciaire d'Israël.

Commandes par téléphone au : 06 23 74 54 76 (code: "Hassidout")